



ÉTUDE DE CAS

KENYA

POLITIQUE INDUSTRIELLE NATIONALE ET VISION 2030

La stratégie industrielle actuellement menée par le Kenya est définie dans la Politique industrielle nationale 2011-2015 et le Plan de développement du Kenya, Vision 2030. Le pays ambitionne de se doter d'un secteur manufacturier solide, diversifié et concurrentiel au plan mondial d'ici à 2030. Le Kenya n'a clairement élaboré à ce jour aucune politique d'industrialisation à long terme.

Immédiatement après son indépendance, et comme la plupart des autres jeunes États africains, le Kenya a opté pour une politique d'industrialisation axée sur le remplacement des importations. Ses principaux objectifs étaient l'accélération de la croissance industrielle, l'allègement de la pression pesant sur la balance des paiements, le renforcement du contrôle national de l'économie et la création d'emplois; elle recommandait que les biens précédemment importés soient produits dans le pays. Cette recommandation s'est accompagnée de mesures protégeant les jeunes industries contre la concurrence extérieure. La fermeté de ces mesures a contribué à générer des dysfonctionnements dans les industries nationales, ce qui a freiné le développement d'une base industrielle concurrentielle. Ces facteurs ont entraîné la chute des résultats économiques à la fin des années 70.

Face à l'échec de la stratégie d'industrialisation axée sur le remplacement des importations et des programmes d'ajustement structurel, le Kenya a adopté une stratégie d'industrialisation orientée vers les exportations et offert aux industries des incitations encourageant la production en vue de l'exportation. Cette stratégie avait pour principaux objectifs d'améliorer l'efficacité, de stimuler l'investissement privé et d'accroître les gains de change des entreprises industrielles. Les mesures de libéralisation des échanges encourageant la production destinée à l'exportation incluaient la levée des restrictions quantitatives, la réduction des taxes, la promotion des exportations et l'établissement d'un régime de taux de change plus souple.

ABROGATION DES CONTRÔLES ADMINISTRATIFS

En 1993, tous les contrôles administratifs prévus en cas d'échanges commerciaux internationaux, tels que la délivrance de licences

d'importation et le contrôle des changes, ont été abrogés. Les mesures mises en place en faveur des exportations incluaient la fabrication sous cautionnement (MUB) et l'établissement de zones franches d'exportation (EPZ). Dans ces zones, les investisseurs bénéficiaient d'une exonération fiscale pendant dix ans, la prise de contrôle par des intérêts étrangers était illimitée, et l'emploi de personnels étrangers, restreint. L'autre mesure en faveur des exportations portait sur l'exemption des accises et de la taxe sur la valeur ajoutée prévue par le Bureau du programme de promotion des exportations (EPPO) devenu aujourd'hui le Bureau de détaxation des exportations (TREO).

Bien que le secteur manufacturier soit l'un des secteurs centraux de l'économie kényane, ses résultats ont baissé ces dernières années. Sa croissance a été de 4,5% en 2010 et de seulement 3,3% en 2011. Il a contribué à hauteur de 12,9% au total des emplois en 2011 en assurant 2,476 millions d'emplois dans le secteur privé, sur un total de 14,466 millions de postes, et 281 000 emplois publics, sur un total de 6,811 millions de postes. Les biens fabriqués localement représentaient 25% des exportations kényanes au 31 décembre 2006. La part des produits kényans sur le marché régional atteignait toutefois seulement 7%.

Malgré sa contribution notable, le secteur manufacturier n'a pas enregistré de résultats satisfaisants durant la période 2003-2007. Sa croissance a par exemple été de 6% en 2003, ce qui représente quasiment le double de sa croissance moyenne de 3,2% de ces cinq dernières années.

ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE DÉFAVORABLE

La croissance du secteur manufacturier a été de 4,5% en 2010, et de seulement 3,3% en 2011. Le Kenya ne pourra pas se hisser au rang des pays à revenu intermédiaire d'ici à 2030 sans la contribution de l'industrie. Cette dernière manque toutefois de compétitivité, ce qui l'empêche de jouer un rôle plus important dans l'économie. Les entreprises sont confrontées au coût élevé des intrants, à la frilosité des niveaux de productivité et à des conditions économiques défavorables. La lourde réglementation a de même compliqué les formalités d'enregistrement des entreprises et des investissements, en causant parfois des doubles emplois, ce qui a entamé tout à la fois la facilité de faire des affaires et sa rentabilité. Les faibles capacités du Kenya en matière de négociation entravent son aptitude à signer des accords commerciaux intéressants et imposent ainsi des obstacles aux entreprises kényanes. La mise en application timide des normes et des lois fiscales a généré

le dumping, sur le marché intérieur, des importations inférieures aux normes et des produits de contrefaçon, et affaibli la compétitivité des fabricants locaux.

Les autres freins à l'industrialisation incluent le faible apport en capital, le recours à des technologies obsolètes, le coût élevé des activités commerciales principalement dû au piètre état des infrastructures physiques, à l'accès restreint aux financements, à l'insuffisance de la recherche et du développement et à la fragilité du cadre institutionnel national. Le coût élevé des activités commerciales a également contribué à la limitation des investissements nationaux et étrangers directs dans le pays, et à la forte délocalisation des investissements dans les pays voisins.

L'AMÉLIORATION DES INFRASTRUCTURES BÉNÉFICIERA AUX INDUSTRIES KÉNYANES

Le secteur manufacturier devrait jouer un rôle majeur dans l'instauration d'une dynamique économique menant à un taux de croissance de 10%, comme prévu par le document Vision 2030, et la réalisation d'autres objectifs en matière de développement, comme la création d'emplois, la génération de devises et l'augmentation des investissements étrangers directs. Pour y parvenir, il sera nécessaire de renforcer les capacités de la production locale, de faire passer la présence des produits kényans sur le marché régional de 7% à 15% et de développer des produits de niche offrant au pays un avantage compétitif au plan mondial.

Les principales initiatives ou mesures menées actuellement en faveur de l'industrialisation incluent, malgré leur caractère théorique, le développement de groupements industriels. Il est également proposé que des zones économiques spéciales soient établies en vue de permettre aux entreprises industrielles de bénéficier d'infrastructures communes. La création de parcs de PME est également envisagée pour stimuler l'activité de ces sociétés. Il est également prévu de renforcer les PME qui seront les principales industries de demain. L'amélioration des infrastructures en mauvais état, telles que les ports, les systèmes de distribution de l'énergie, les lignes ferroviaires et les grands axes routiers, est enfin envisagée parallèlement à l'amélioration de l'environnement économique des domaines essentiels tels que la délivrance des licences et la sécurité.